
[Imprimer](#)

Le Centre aquatique olympique soumis à la concertation

Image

Du 5 novembre 2018 au 14 janvier 2019 est organisée la concertation préalable sur le Centre aquatique olympique de Saint-Denis et le franchissement piéton qui doit le relier au Stade de France.

« Cet équipement d'envergure est destiné aux métropolitains : le grand public, les scolaires, les clubs et associations. Il a également vocation à devenir un lieu d'entraînement de haut niveau, sous l'égide de la Fédération française de natation, pouvant accueillir des compétitions internationales et nationales après les Jeux », indique la métropole du Grand Paris qui assure la maîtrise d'ouvrage du futur Centre aquatique olympique (CAO) sur le site de la Plaine Saulnier à Saint-Denis.

Cet équipement sera desservi par un franchissement piéton depuis le Stade de France : « cet ouvrage est fondamental pour résorber la coupure urbaine que représente l'autoroute A1 et desservir le futur quartier urbain de Plaine Saulnier, qui sera réalisé après les Jeux, également sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine », ajoute la MGP.



Le site de la Plaine Saulnier a été retenu de par la proximité du Stade de France, permettant d'établir un périmètre de sécurité unique, et du futur Village olympique et paralympique. La dynamique intense de mutation urbaine engagée dans le secteur, en particulier autour du nouveau quartier urbain de la Porte de Paris, du pôle tertiaire de Landy Pleyel et du projet de centralité métropolitaine de Saint-Denis Pleyel, tout comme sa situation stratégique pour la résorption des coupures urbaines entre le centre-ville de Saint-Denis et les quartiers de la Plaine et de Pleyel sont également mis en avant par la métropole pour expliquer la pertinence de ce site.

Procédure de mise en concurrence

« Le CAO permettra d'améliorer l'offre d'un territoire mal pourvu en équipements aquatiques. Les habitants, les scolaires et les clubs du territoire expriment le besoin de nouvelles piscines depuis de nombreuses années », fait également valoir la métropole. Cette dernière vient d'engager une procédure de mise en concurrence qui permettra, d'ici à la fin de l'année 2019, de retenir une équipe de concepteurs, constructeurs et exploitants, tant pour le CAO que le franchissement piéton.

La concertation préalable à la construction du Centre aquatique olympique de Saint-Denis et du franchissement piéton sera organisée par la métropole du Grand Paris avec les partenaires du projet : l'État, le Comité d'organisation des Jeux olympiques (Cojo), la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), les collectivités territoriales ainsi que la Fédération française de natation (FFN).

Accéder au site internet dédié à la concertation : centre-aquatique-olympique.jenparle.net